



Vannes, le 20 juillet 2021

PASS SANITAIRE

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, à compter du 1^{er} août, seules les personnes disposant d'un pass sanitaire pourront venir en visite en EHPAD.

A partir de cette date, **la détention d'un pass sanitaire (papier ou sur téléphone) ainsi que d'une pièce d'identité est exigée** pour pouvoir venir en visite dans nos établissements, et ce à chaque visite.

Ces papiers seront à présenter à l'agent d'accueil lors de votre arrivée en visite, du lundi au vendredi. En l'absence d'agent d'accueil (le weekend et le soir) ces justificatifs vous seront demandés par les professionnels soignants de la Résidence.

Les visites ne seront pas admises en l'absence d'un pass sanitaire conforme.

Pour rappel l'obtention d'un pass sanitaire implique :

- Un processus de vaccination complet (2 injections + 15 jours)
- Ou un résultat négatif de test PCR datant de moins de 48h.
- Un certificat de rétablissement : certificat de test RT-PCR ou antigénique positif, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

Les professionnels de l'établissement ne sont pas responsables de la mise en place de ce pass sanitaire. Aussi nous vous remercions par avance de votre coopération et du respect de ces consignes en bonne intelligence.

Comptant sur votre civisme,



La Directrice

Marie LECUYER

Résidence du Parc du Carm	Résidence Les Oréades	Résidence Les Nymphéas	Résidence Parc Er Vor
26 rue Vincent Rouillé	26 rue Vincent Rouillé	17 rue du 505 ^e RCC	2 rue des Chênes
56000 VANNES	56000 VANNES	56000 VANNES	56890 MEUCON
Tél. 02 97 46 43 54	Tél. 02 97 46 43 54	Tél. 02 97 47 07 07	Tél. 02 97 61 86 10
Fax 02 97 63 49 79		Fax 02 97 47 58 97	Fax 02 97 61 86 11

internet : www.residences-mareva.fr

e-mail : accueil@residences-mareva.